

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le seize décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Christophe HAWECKER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/09/2008
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2009
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Décision modificative N° 1 au Budget M 14
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Relais de téléphonie mobile : convention avec Orange
- 8/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2009
- 9/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2010
- 10/ Aménagement des abords de la salle des fêtes
- 11/ Restauration de la salle des fêtes
- 12/ Sécurisation du virage, rue de la Fonderie
- 13/ Restauration de l'orgue de l'église
- 14/ Palmarès 2008 des maisons fleuries

- 15/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 16/Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 17/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 18/ Divers (fixation des tarifs fonds de coupes + vente de sapins de Noël – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée ainsi que l'unique auditrice.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 27, 28/09 et 04/10/2008,
- à M. Gilbert Wagner, Président de l'Association des « Amis du Hartmannswillerkopf » pour l'exposé aux écoles sur la guerre 1914/18 et le Vieil Armand en octobre 2008,
- aux organisateurs ainsi qu'aux généreux donateurs de la collecte du sang du 03/11/2008,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", à l'organiste M. Derycke et à Mme Dominique Martin pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 09/11/2008, au profit de la restauration de l'église,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2008,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2008,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 15/11/2008,
- aux écoles de Wuenheim pour la plantation d'arbres au "Lucasloch" le 27/11/2008, à M. Hubert Baumgratz pour la confection des pannonceaux en bois et à M. Reeb, Agent ONF,
- à M. Michel Fugler pour le coup de main lors de la préparation des lots de bois,
- à Mme l'Adjoint et aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 29/11/2008,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 06/12/2008,
- au Club "Fidélío" et au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 07/12/2008,
- les conseillers et agents communaux pour la coupe des sapins de Noël du 13/12/2008,
- à M. Christophe Hawecker pour la lasure des fenêtres de la mairie,
- à M. Christophe Hawecker pour l'attribution de la médaille en vermeil pour 25 années de sapeur-pompier,
- à Mme l'Adjoint Fugler pour la préparation de la réception à l'occasion de la remise des clés du nouveau véhicule communal le 13/12/2008 et M. l'Adjoint Weber qui s'est occupé de l'achat et de l'équipement intérieur de ce véhicule.

Il fait part ensuite de cartes et lettres de remerciements émanant de :

- M. et Mme Olivier Gasser pour le livre remis à l'occasion de leur mariage,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim, le Club "Fidélío" et l'Association "Les petits écureuils" pour la subvention communale 2008,
- de l'école maternelle « les petits sarments » pour le soutien apporté aux projets et la présence aux manifestations.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008 :

Le Procès-Verbal de la séance du 19/09/2008 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2009 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 2,7 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2008.

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	35,85 €
- pré "Leimgruben", annuelle	37,95 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe	37,95 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m ²	48,55 €
- Concession cinquantenaire, le m ²	92,10 €

III. BOIS DE CHAUFFAGE :

La commission « vignoble-forêt » du 27/11/2008 propose les tarifs suivants :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	47,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	45,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	45,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

est invité :

- à demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- à accorder l'indemnité de conseil au taux de 68 % pour l'année 2008, soit 267,84 €,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Georges Teulière, Receveur Municipal (10/12^e) et à M. André Widloecher (2/12^e) pour l'année 2008,

- à lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :

Suite à la donation de la salle des fêtes par l'OMSL à la commune, il y a lieu d'entrer le bâtiment dans l'actif de la commune pour sa valeur réelle.

Le tableau ci-après retrace cette modification, à savoir :

OBJET	Article	Dépenses	Recettes
Salle des fêtes	21318	120.000 €	
	1328		120.000 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Ecole Elémentaire « le gros chêne » : voyage scolaire à Paris : la commission « écoles-jeunesse-cadre de vie et relations habitants-aide sociale-manifestations » réunie le 14/10/2008 propose l'attribution d'une somme de 62,50 € par ève de Wuenheim,

- Institution Champagnat d'Issenheim : voyage scolaire à Berlin : 2 élèves de Wuenheim, soit 20 € x 2 = 40 €
- Institution Champagnat d'Issenheim : classe de découverte à Luttenbach : 2 élèves de Wuenheim, soit 20 € x 2 = 40 €
- Association Française des Sclérosés en plaques : 76 €
- Ecole Alsacienne de chiens-guides d'aveugles : 30 €
- A.P.A. : 420 €

6°/ POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :

A. : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :

Suite à l'embauche de Mlle Marie Stéphann au poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, le Conseil Municipal est invité à :

- lui attribuer, à l'instar des autres salariés de la fonction publique territoriale de la commune, une gratification de fin d'année (13^{ème} mois),
- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B. : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à reconduire le versement des indemnités pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

1. Personnel de catégorie C :

l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.10.2008	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	443,49 €	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	458,31 €	1
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	458,31 €	1,5

2. Personnel de catégorie B :

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.10.2008	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Rédacteur	846,77 €	3

l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.01.2004	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 0,8 et 3)
Rédacteur	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

260,69 € par scrutin

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 (IAT et IFTS) et entre 0,8 et 3 (IEMP),
- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2009, articles 64111 et 64131.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C/ MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE L'ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE :

Le décret N° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires modifié par le décret N° 2008-463 du 15 mai 2008 a instauré une nouvelle répartition des heures d'enseignement.

Pour l'école maternelle de Wuenheim, sous le régime de la semaine de 4 jours, 12 jours de classe sont supprimés de ce fait, soit $12 \times 9h = 108h$ par an.

Il convient donc de procéder à une réduction du temps de travail de l'ATSEM. Cet agent, déjà à temps non complet (95,22 %) voit sa durée de travail modifiée à 88,39 % (30,94/35èmes) et a donné son accord pour cette modification qui entrera en vigueur le 01/01/2009. Par ailleurs, l'agent reste affilié à la CNRACL.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**7° / POINT : INSTALLATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE :
CONVENTION AVEC ORANGE :**

Par délibération en date du 18/09/2007, le Conseil Municipal a donné son accord pour la conclusion d'un contrat de location avec SFR, par le biais d'une convention.

Par lettre du 25/11/2008, nous sommes officiellement informés qu'Orange France souhaite installer ses équipements dans les emprises de notre terrain sis au lieudit « Huettenburg » et sur le pylône qui va être construit par SFR.

Cette implantation est soumise à la conclusion d'un contrat de location pour les emprises occupées par Orange France, par le biais d'une convention dont le projet a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

A une question de M. Mechler, Conseiller, il est répondu qu'il y aura 2 contrats (1 SFR – 1 Orange).

**8° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL
DES COUPES – ANNEE 2009 :**

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 126.090 € pour 3.045 m³,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2009 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 31.882 € H.T. dont 13.600,79 € H.T. de travaux d'investissement et 18281,21 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**9° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES
2010 :**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2010 transmise aux Conseillers.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2010, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2009.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10 ° / POINT : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES :

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie le 19/08/2008 suggère l'aménagement du talus le long de la place devant la salle des fêtes par la pose de dalles-gazon « béton » sur une superficie de 155 m² environ.

Cette opération peut être subventionnée par la Région Alsace au titre des aménagements améliorant le cadre de vie en complément de la création de logements sociaux (Dorfhüss).

Trois devis sont en notre possession :

- Sogetrab (Jungholtz)	:	9.565,56 € HT
- Royer Frères (Moosch)	:	5.785,70 € HT
- Wagner (Ungersheim)	:	10.961,38 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux d'aménagement du talus le long de la place devant la salle des fêtes,
- retient et approuve le devis de l'entreprise Royer Frères de Moosch pour un montant de 5.785,70 € HT,
- les crédits prévus à l'article 2152 sont suffisants et seront reportés sur l'exercice 2009.

11° / POINT : RESTAURATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Par délibération en date du 20/06/2008, le Conseil Municipal a accepté la donation faite par l'OMSL et a autorisé le Maire à signer le contrat de donation, ce dernier étant signé en date du 05/12/2008.

La commune étant désormais propriétaire, une restauration de première nécessité du bâtiment peut être envisagée en 2009 et consisterait en l'exécution des travaux suivants :

	LMC (Jungholtz)	COLOMBA (Cernay)
Remplacement des luminaires	3 398, 10 € TTC	5 018, 54 € TTC

	HILZINGER (Lutterbach)	UNAFERM (Aspach-le-Bas)	EKKO Solutions (Soultz)
Remplacement des châssis de désenfumage	3 598 € TTC	5 223 € TTC	2 640 € TTC

	GSCHWENDER (Sentheim)	D'ALLESSANDRO (Berrwiller)
Peinture du Plafond	5 494 € TTC	7 708 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de restauration de la salle des fêtes,
- retient et approuve les devis des entreprises :
 - LMC de Jungholtz pour un montant de 3.398,10 € TTC (remplacement des luminaires),
 - EKKO Solutions de Soultz pour un montant de 2.640,00 € TTC (remplacement des châssis de désenfumage),
 - GSCHWENDER de Sentheim pour un montant de 5.494,00 € TTC (peinture du plafond),
- les crédits seront prévus à l'article 21318 du budget primitif 2009.
- M. le Maire est chargé de solliciter des subventions auprès des différents partenaires publics (Région Alsace – Conseil Général du

12 °/ POINT : SECURISATION DU VIRAGE, RUE DE LA FONDERIE :

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » s'est penchée à plusieurs reprises sur la sécurisation du virage, rue de la Fonderie. Après analyse des devis et mesures prises sur place, la commission propose de mettre en place un cheminement piétonnier de 1m à 1,20 m de large, délimité par des balises espacées de 2,50 m et de tracer un trait blanc continu sur la chaussée.

L'entreprise APPLICATION 2000 de Colmar propose de faire ces travaux pour un montant de 1. 970 € HT. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de sécurisation dans le virage de la rue de la Fonderie,
- approuve le devis d'Application 2000 de Colmar pour un montant de 1.970 € HT,
- les crédits prévus à l'article 2152 sont suffisants et seront reportés sur l'exercice 2009.

13° / POINT : RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE :

Courant de l'été 2006, le Conseil Général du Haut-Rhin a été saisi par la commune d'une demande de restauration de l'orgue de l'église.

L'expert ès orgues auprès de la Commission des Orgues Historiques du Conseil Général a été chargé par le Conseil Général de l'instruction de ce projet. C'est ainsi qu'un cahier des charges a été établi par cet expert et a été adressé à 5 facteurs d'orgues.

Trois devis sont parvenus en mairie :

- Manufacture d'Orgues Kern de Strasbourg :
 - Devis selon cahier des charges : 28.850,00 € HT
- Manufacture d'Orgues Muhleisen de Strasbourg :
 - Devis selon cahier des charges : 60.138,00 € HT
 - Devis avec variantes : 92.189,00 € HT
- Maître Facteur d'Orgues Brayé de Mortzwiller :
 - Devis selon cahier des charges : 27.570,00 € HT
 - Devis avec variantes : 44.440,00 € HT (réactualisation 12/2008)

L'Association « Les amis de l'orgue » et l'expert du Conseil Général ont fait part de leur choix, qui se porterait tous deux, sur le devis de M. Brayé avec variantes, soit 44.440,00 € HT + 2.290,00 € HT (pose d'un ventilateur neuf).

Ce dossier a été présenté au Conseil Municipal par le Président de l'Association en date du 24/11/2008.

Sur préconisation de l'Association « Les amis de l'orgue », les travaux pourraient être effectués en 2 tranches, à savoir :

- 1^{ère} tranche : soufflerie dans le clocher : prise d'air dans l'église, réfection du soufflet primaire et du caisson en bois du ventilateur : 5.200,00 € HT
- 2^{ème} tranche : instrument proprement dit : 41.730,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de réfection de l'orgue de l'église – 1^{ère} tranche,
- retient et approuve le devis du Maître Facteur d'orgues Hubert Brayé de Mortzwiller pour un montant de 5.200,00 € HT (poste « alimentation » du devis + ventilateur neuf),
- les crédits seront prévus à l'article 21318 du budget primitif 2009.

14° / POINT : PALMARES 2008 DES MAISONS FLEURIES :

M. l'Adjoint Siffert donne lecture du palmarès 2008 des maisons fleuries :

MAISON AVEC JARDIN OU COUR

1. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34, Rue Principale..... 17,20 points
 2. M. et Mme SIFFERT François – 6, Rue du Vignoble..... 17,00 points
 3. M. et Mme ROTHENFLUG Daniel – 2, Rue Saint-Gilles 16,80 points
 4. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine - 8, Rue du Réservoir 16,00 points
 4. M. et Mme HORNY Noël - 6, Rue des Jardins 16,00 points
 6. M. HEGY Guillaume et Mme DOPPLER Martine– 1C, Rue du Col Amic 15,60 points
 7. M. et Mme COUTY Robert - 8, Rue du Ruisseau 15,40 points
-) ex-aequo

8. M. et Mme JUD Claude – 2, Rue du Vieil Armand 15,20 points
 9. M. et Mme FUGLER Michel – 24, Rue du Col Amic 15,00 points
 10. M. et Mme MONAMI Louis – 7A, Rue de la Fonderie..... 14,80 points

MAISON

1. M. et Mme ZUMBIEHL René – 124, Rue Principale..... 14,40 points
 2. M. et Mme WAGNER Gérard – 128, Rue Principale 14,20 points
 3. M. et Mme GERBER Patrick – 152, Rue Principale..... 14,00 points
 4. M. et Mme WAGNER Jean-Marc – 3, Rue du Vieil Armand 13,60 points) ex-aequo
 4. M. et Mme NESTELHUT Jean-Marie – 1, Rue du Gazon 13,60 points
 6. M. et Mme MARBACH Frédéric – 18, Rue du Col Amic..... 13,40 points) ex-aequo
 6. M. et Mme ZEYER Jean-Claude – 13A, Rue du Tir 13,40 points) ex-aequo
 6. M. et Mme FELMY Maurice – 15, Rue du Tir 13,40 points
 9. M. et Mme GEISSER Jean - 7, Montée de Thierenbach..... 13,20 points
 10. M. et Mme WAGNER Franck – 49, Rue Principale..... 12,80 points) ex-aequo
 10. M. et Mme MOSCHENROSS François – 3A, Rue du Ruisseau 12,80 points

M. le Maire et M. Siffert adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété.

15° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Visite du camping « La Sapinière » du 12/10/2008**

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 13/10/2008:** il s'agissait essentiellement de l'examen d'une déclaration préalable du ressort de la commission.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et relations habitants- Aide Sociale-Manifestations" du 14/10/2008 :** les points principaux de cette réunion ont été l'organisation du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre et la préparation de la fête de Noël des moins-jeunes du 21/12/2008.

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 04/11/2008:** ont été évoqués l'état d'avancement des travaux en cours, le stationnement, rue de la Fonderie, l'aménagement de la place devant la salle des fêtes, l'aménagement des deux entrées du village et la préprogrammation des travaux 2009.

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 24/11/2008 :** En première partie de réunion, M. Derycke, Président de l'Association « Les Amis de l'Orgue » a présenté le projet de restauration de l'orgue et a invité le Conseil Municipal à venir le visiter. Ensuite, ont été discutés le projet de travaux au refuge du Sudel et les orientations budgétaires 2009.

- **Commission "Vignoble-Forêt" du 27/11/2008** : le point essentiel de cette séance a été l'étude du plan de coupes 2009 en forêt communale en présence du responsable de l'ONF.
- **"Toutes Commissions" du 02/12/2008** : il s'agissait de la 2^{ème} réunion de travail « POS-PLU ».
- **"Toutes Commissions" du 05/12/2008** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16/12/2008.

16° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 25/09/2008** : ont été abordés le budget supplémentaire 2008 M 49, la fiscalité, l'aire d'activités du Florival, la pépinière, la petite enfance, la location des équipements sportifs, l'exploitation du restaurant du centre nautique intercommunal, le lancement d'une consultation « assurance », les affaires relatives au personnel, l'indemnité de conseil du trésorier principal, l'information sur l'exercice des délégations consenties au bureau et l'office de tourisme intercommunal.

- **C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) des 9/10/2008, 13/11/2008 et 02/12/2008** : M. Mechler, délégué titulaire de la commune auprès de la CLECT a informé ses collègues du rôle de la CLECT qui a validé, à l'unanimité, les montants des charges transférées définitives dans le cadre de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Il fait un rapide compte-rendu de ces 3 réunions et déclare :

« Le principe de la taxe professionnelle unique permet de financer de nouveaux services puisque la communauté de communes bénéficie de ce fait d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée qu'elle ne percevait pas avant le passage à cette TPU. Mais je constate que la neutralité financière tellement exaltée dans toutes les réunions n'est pas respectée pour toutes les communes membres. La Com. Com. met en place des services très gourmands qui imposent en 2008 à notre commune un manque à gagner de 12.000 €, sans retombées perceptibles pour nos habitants. Il est vrai aussi que les gens sont de plus en plus demandeurs de services. Si c'est aux élus de les mettre en place, ce n'est pas aux contribuables de les payer, mais aux utilisateurs de ces services eux-mêmes ».

- **Conseil de Communauté de Communes du 06/11/2008** : les points suivants ont été discutés : le débat sur les orientations budgétaires 2009, les décisions modificatives du budget 2008 M 14, la pépinière, l'aire d'activités du Florival, l'assainissement, la petite enfance, le pays d'art et d'histoire, la désignation des délégués à l'Association des Maires du Haut-Rhin, le fonds de concours, le transport, l'attribution de subvention à l'association « Tandem » et les affaires relatives au personnel.

17° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 5 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2008.
- Affaire Commune de Wuenheim / M. et Mme Daniel Haering : l'instruction du dossier est close depuis le 20/11/2008.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

18° / POINT : DIVERS :

A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Les tarifs 2007 sont reconduits, à savoir :

- petits : 9 €
- moyens : 13 €
- grands : 17 €

B/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES + VENTES DE BOIS SUR PIED :

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 80,00 € H.T. le prix du lot de fonds de coupes. 23 lots ont été attribués.

Le Conseil Municipal est aussi invité à fixer à :

- 12 € le m³ de pin
- 22 € le m³ de chêne qualité D
- 50 € le m³ de chêne qualité C
- 125 € le m³ de chêne qualité B

pour les coupes sur pied achetées par M. Harald Wurtenberger de Waldshut (Allemagne)

Enfin, le Conseil Municipal est invité à fixer le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt soumise : 8 € HT le stère

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C/ MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS « ONF » :

Le Conseil Municipal de Wuenheim, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- partage les inquiétudes du syndicat SNUPFEN quant aux menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'Office National des Forêts sur nos forêts communales,
- soutient l'action du syndicat visant à s'opposer aux mesures de délocalisation, de fermeture de sites et à la suppression d'une gestion forestière basée sur le triage,
- demande au président de l'Association des Maires des Communes Forestières et également administrateur de l'ONF, de s'opposer à cette restructuration, telle que présentée.

D/ INFORMATIONS DIVERSES :

- Recensement général de la population de 2006 : l'INSEE vient de nous communiquer officiellement la population légale en vigueur à compter du 1/01/2009 : 850 habitants (soit 9 habitants de moins qu'en 1999).

- Bilan d'activité de la Brigade Verte du 01/09 au 31/10/2008 : 38 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Notification de subventions du Conseil Général :

* enrobés, rue de l'Eglise	:	1.165 €
* fils d'eau, rue du Tir et Montée de Thierenbach	:	865 €

- Mission de l'archiviste du Centre de Gestion du Haut-Rhin : l'archiviste du Centre de Gestion a effectué une mission de 11 jours pour le classement d'archives anciennes pour un coût de 2.750 € + frais de déplacement.

- suivi du dossier « Rain » : M. le Maire informe ses collègues que le dossier est relancé suite à visite sur place de la D.D.A.F..

- suivi du dossier « Rue Principale » : l'étude de sol a été réalisée et la DDE nous présentera début janvier 2009 son projet d'aménagement de la rue Principale dans le cadre de sa mission de maître d'œuvre.

- Association « Quatre pour Un » : l'assemblée générale de cette association vient d'avoir lieu et le bilan des activités 2008 sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire remercie les conseillers pour cette première année de travail et espère que tout le monde a trouvé sa vitesse de croisière. Il remercie aussi le personnel communal qui a travaillé aux côtés des élus durant l'année 2008.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h30.